

## **§1 Validité vis-à-vis des entrepreneurs et définitions**

(1) Les conditions générales suivantes s'appliquent à tous les services entre nous et un consommateur dans leur version en vigueur au moment de l'utilisation du service.

Le consommateur est toute personne physique qui conclut un acte juridique à des fins qui, pour l'essentiel, ne peuvent être imputées ni à son activité commerciale ni à son activité professionnelle indépendante (§ 13 BGB).

## **§2 Réalisation d'un contrat, enregistrement du texte du contrat**

(1) Les règles suivantes relatives à la conclusion du contrat s'appliquent aux services fournis dans nos succursales de Berne, Bâle, Lucerne, Zurich, Winterthour, Saint-Gall & suivantes.

**(2) En cas de conclusion du contrat, le contrat est conclu avec**

**Stechwerk GmbH, Christian Schmalholz / Kevin Wyss, Leiweg 3, 8305 Dietlikon**

a été réalisé.

(3) La présentation des marchandises dans nos magasins ne constitue pas une offre de contrat juridiquement contraignante de notre part, mais uniquement une invitation non contraignante pour le consommateur à acheter des marchandises ou à recourir à l'un des services que nous proposons. Les services proposés sont les suivants : perçage de piercings, tatouages et effacement de tatouages au laser.

En s'inscrivant dans la boutique ainsi qu'en remplissant notre "déclaration de consentement", le consommateur fait une offre qui le lie à la conclusion d'un contrat de vente, d'un service tel que le piercing, le tatouage ou le laser.

(4) Les règles suivantes s'appliquent à la réception d'un service dans nos succursales :

Le consommateur fait une offre de contrat ferme en suivant avec succès la procédure d'inscription prévue dans nos succursales.

L'inscription se fait selon les étapes suivantes :

1) Choix du service souhaité

2) Confirmation en remplissant la déclaration de consentement

3) Vérification des données sur la déclaration de consentement

4) Choix du bijou ( piercing ) ou du motif ( tatouage )

5) Paiement d'un acompte pour les tatouages ( Depo )

6) Mise en œuvre du service

7) Le client peut se retirer de la prestation à tout moment. Si le service n'a pas été effectué, Stechwerk se réserve le droit de facturer ces frais. Conservation du dépôt pour les tatouages

## **§3 Prix, frais d'expédition, paiement, échéance**

(1) Les prix indiqués comprennent la taxe sur la valeur ajoutée légale et d'autres éléments de prix.

(2) Le consommateur a la possibilité de payer par carte de crédit ( Visa, Mastercard etc. ), TWINT ou en espèces.

(3) Le paiement s'effectue dans le magasin, soit avant, soit après le service utilisé.

#### **§4 Plaintes**

(1) Le client peut se plaindre d'un service non satisfaisant par e-mail. -> [beschwerde@stechwerk.ch](mailto:beschwerde@stechwerk.ch)

La direction soumet alors au client des propositions pour résoudre la plainte ou le problème. En cas de faute personnelle, il n'existe aucun droit.

(2) Les défauts des produits / bijoux doivent être signalés dans le délai de 14 jours. Ceux-ci seront remplacés ou réparés sans commentaire dans le délai de 14 jours.

(3) Stechwerk n'assume aucune responsabilité ou garantie en cas de problèmes, de pertes, d'inflammation ou d'endommagement d'un bijou apporté par le client. Nous ne garantissons et ne répondons que des bijoux achetés chez nous.

(4) En cas d'inflammation ou de problèmes similaires avec des piercings ou des tatouages, il faut toujours consulter une filiale de Stechwerk ou un médecin. Nous déconseillons d'établir un diagnostic et de suivre un traitement de manière autonome.

(5) Une manipulation non "appropriée" des piercings ou des tatouages peut avoir des conséquences graves pour le client. Si des inflammations / infections devaient se produire, elles doivent être traitées immédiatement par Stechwerk ou par un médecin.

(6) Le client assume lui-même le risque d'inflammation / d'infection. En cas de manipulation correcte, le risque d'inflammation / d'infection est très faible et peut être facilement traité si cela devait tout de même se produire.

## §5 Le piqueur n'assume aucune responsabilité

(1) Le client assume lui-même le risque d'inflammations / d'infections ou d'autres problèmes de santé. En signant la déclaration de consentement, le client accepte ce risque. En outre, la déclaration de consentement est ainsi considérée comme comprise. Vous trouverez ci-dessous la déclaration de consentement au piercing.

### Einverständniserklärung Piercen

Stechwerk GmbH, St. Leonhardstr. 20, 9000 St. Gallen

Art des Piercings:	
Datum und Uhrzeit:	
Gestochen durch:	Ch. Nr:

Vor- und Nachname:	
Geb. Datum:	
Strasse und Hausnummer:	
PLZ und Ort:	
Telefon:	
E-Mail:	

Durch die Unterschrift auf der Rückseite werden die oben aufgeführten Angaben der Richtigkeit bestätigt! Sollten die Angaben nicht oder nur teilweise der Wahrheit entsprechen so ist dies Urkundenfälschung und somit eine Straftat!

Das Piercing darf nur vorgenommen werden, wenn kein Hinweis auf eine dem Piercen entgegenstehende Kontraindikation vorliegt. Daher ist eine wahrheitsgemäße Beantwortung der nachfolgenden Fragen Voraussetzung für das Piercen.

Leiden sie an folgenden Krankheiten:

Bluterkrankheit:	ja	Nein
Hepatitis oder HIV:	ja	Nein
Diverse Hautkrankheiten:	ja	Nein
Allergien, wenn ja welche?	ja	Nein
Probleme mit dem Immunsystem:	ja	Nein
Geschlechtskrankheiten (bei Intimpiercings):	ja	Nein
Akute Infektion:	ja	Nein
Andere chronische oder akute Erkrankungen:	ja	Nein
Nehmen sie regelmäßig Medikamente?	ja	Nein
Liegt eine Schwangerschaft vor?	ja	Nein
Hatten sie Transplantationen?	ja	Nein
Operationen in den letzten 6 Monaten?	ja	Nein

**Rückseite beachten!!!**

Bei Nichtbeachten der Pflegeempfehlung können Komplikationen an der gepiercten Körperstelle auftreten. Im Falle von Komplikationen nach dem erfolgten Piercingvorgang ist jedenfalls das Stechwerk Studio oder ein Arzt aufzusuchen. Von einer selbstständigen Entfernung des Piercing-Schmuckstückes wird abgeraten, da dies zu Verletzungen und Entzündungen der betroffenen Körperstelle führen kann. Die Entfernung des Piercing-Schmuckstückes sollte ausschließlich durch einen gewerblich befugten Piercer erfolgen, da dieser über die notwendigen Instrumente verfügt. Eine Wiederanbringung des Schmuckstückes nach der Entfernung ist nicht mehr möglich. Sollte es trotzdem versucht werden, so sind Verletzungen und Entzündungen an der betroffenen Körperstelle zu erwarten.

Die Behandlung erfolgt auf eigenes Risiko!

Ich bin damit einverstanden, dass an meinem Körper ein „Body-Piercing“ angebracht wird. Ich bestätige, dass ich ausführlich über die richtige Nachbehandlung des Piercings aufgeklärt und mir eine schriftliche Ausführung der Pflegevorschriften ausgehändigt wurde. Mir ist klar das Body-Piercing bleibende Narben hinterlässt. Ich bestätige, die obenstehenden Informationen gelesen und verstanden zu haben. Ich hatte ausreichend Zeit und Gelegenheit, meine Entscheidung zu überdenken.

Unterschrift: \_\_\_\_\_

## §6 Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété du service jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

\*\*\*\*\*

## §7 Garantie

Les dispositions légales en matière de garantie s'appliquent.

## §9 Langue du contrat

La langue du contrat est exclusivement l'allemand.

Version des CGV mars 2023